

COMMUNE DE DEAUX



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

VOLET INONDATION

Mise à jour du PLAN COMMUNAL

Dernière mise à jour effectuée le : (date)	Personne(s) ayant procédée(s) à la mise à jour	Nature de la modification	Validation en date du :
16/06/2014	Commission sécurité	Changement municipalité	Validé le 3 Juillet 2014

Introduction

Dans le département du Gard, l'inondation est le principal risque qui affecte l'ensemble du territoire. En effet, il existe un réseau hydrographique important dont la particularité est de se remplir très rapidement lors des épisodes pluvieux entraînant des inondations de plaine et des crues torrentielles parfois dévastatrices. Les événements de septembre 2002 sont encore bien présents dans les mémoires.

Ces dernières années Deaux a connu deux types de phénomènes :

- Des inondations très localisées sur le bassin versant générant un phénomène de crue torrentielle dans le village :Ainsi le 23 septembre 1993 une pluie de 290 mm est tombée en 3 heures dont 90 en une demi heure relevée à la station météo France implantée sur la commune.
- Les crues de la Droude atteignant les habitations et bâtiments agricoles situés en bordure et le long du ruisseau (cf document PPRI).

Ces deux phénomènes peuvent survenir de manière séparés ou combinés comme en septembre 2002.

S'il est possible d'atténuer les risques par des mesures de précaution ou de protection, la prévention reste le moyen le plus efficace en cas d'événement exceptionnel. C'est dans ce domaine que s'intègre le Plan Communal de Sauvegarde comme instrument opérationnel de préparation à la gestion de crise afin d'assurer la protection et survie de la population.

La législation rend le maire responsable, au titre de son pouvoir de police, de la sécurité de ses administrés et lui fait obligation de prendre toutes les mesures nécessaires à l'information et la protection de la population (art. 2212 du Code Général des Collectivités Territoriales renforcé par la loi du 30/07/2003, loi de 1987).

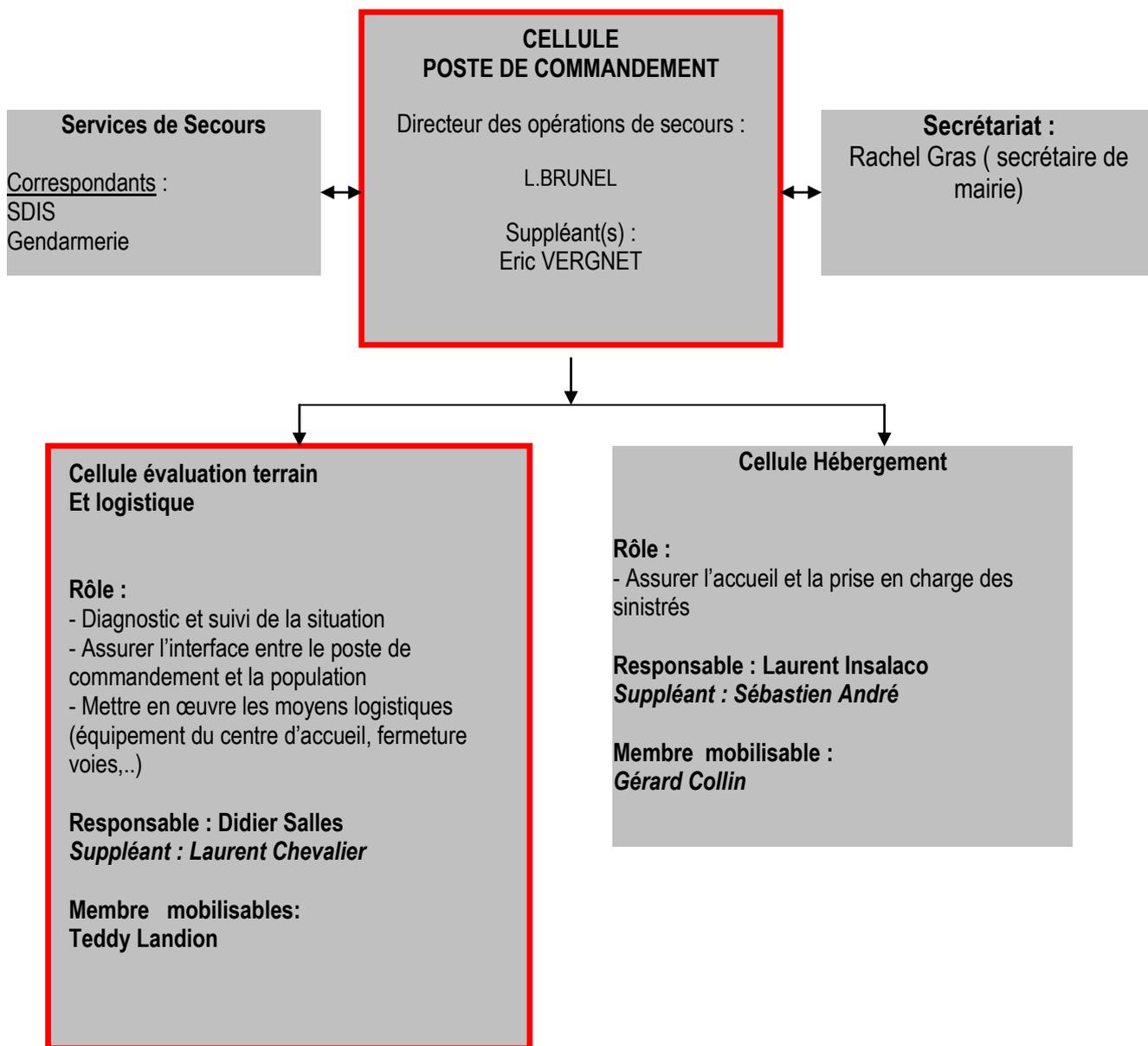
Par ailleurs, la loi de modernisation de la sécurité civile du 13/08/2004 établit l'obligation de réaliser un PCS pour les communes ayant un PPR ou un PPI approuvé. Pour mémoire la commune se trouve dans le périmètre du PPRi des gardons amont approuvé par un arrêté préfectoral en date du 08 Juillet 2008.

C'est pourquoi, elle a souhaité se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde pour organiser l'information, l'alerte, le secours et l'évacuation des populations.

- Organigramme de la cellule de crise _ **[FICHE N°1]**
- Structures et fiches missions du Poste de Commandement Communal (PCC) et des différentes cellules (Evaluation / Logistique, Hébergement) _ **[FICHE N°2]**

Commune de DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGRADE ORGANIGRAMME DE LA CELLULE DE CRISE	FICHE N°1
---------------------	---	-----------

Commune de



Cellules mobilisables en phase de vigilance

Commune de

Commune de DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGRADE COMPOSITION ET LOCALISATION DES CELLULES	FICHE N°2
---------------------	---	------------------

Composition du Poste de Commandement :

Nom	Prénom	Fonction	Coordonnées	Localisation
Brunel	Laurent	Directeur des opérations de secours	0609377640 0466836095	Poste commandement
Gras	Rachel	Secrétariat	0466836083	Poste Commandement

Le PCC est situé en mairie au premier étage ce qui lui permet de disposer des moyens de communications nécessaires et d'être au calme pendant l'évènement.

Si le maire est absent il doit désigner un de ses adjoints pour le remplacer.

Missions du Poste de Commandement Communal

Pendant la phase d'urgence (crise) le PCC doit :

- Réceptionner l'alerte, la traiter.
- Informer le centre de secours et faire le point.
- Evaluer la situation.
- Contacter les intervenants nécessaires.
- Mettre en place une main courante.
- Constituer les différentes cellules.
- Assurer l'alerte et l'information à la population si cela s'avère nécessaire.
- Donner les directives aux cellules sur le terrain.
- Coordonner les actions de ces cellules.
- Mettre à disposition les moyens sollicités.
- Assurer l'accueil aux victimes.
- Contrôler la bonne exécution des opérations de secours avec le PC pompier.
- Informer régulièrement les autorités

Pendant la phase post-urgence (post-crise) :

- Faire le point avec le PC pompier.
- Faire les bilans : victimes, sinistrés, dégâts matériels en relation avec la préfecture.
- En cas de nombreux décès, mettre en place la conservation des corps et l'accueil aux familles.
- Organiser l'accueil des autorités.
- Mettre en place ou maintenir l'accompagnement psychologique et ou social.
- Remettre en état les structures vitales : réseau d'eau, électricité, axes de communications.
- Organiser la gestion et la distribution des dons.
- Mettre en place l'hébergement de longue durée.
- Aider les sinistrés dans leur démarche d'indemnisation.
- Faire les dossiers de demande d'indemnisations et de subventions pour la mairie.
- Organiser un bilan auprès des différents acteurs communaux de la crise pour apporter les améliorations nécessaires au PCS.

Composition de la Cellule Evaluation/Terrain/Logistique

Nom	Prénom	Fonction	Coordonnées	Localisation
SALLES	DIDIER	ADJOINT	06.20.20.89.06	Poste Commandement
CHEVALIER	LAURENT	C MUNICIPAL	06.14.43.38.32	Terrain
Landion	TEDDY	C MUNICIPAL	06.43.27.45.36	Terrain

Missions de la cellule Evaluation - Logistique

Cette cellule est chargée sur ordre du PCC :

Pour la partie Evaluation :

- Evaluer la situation par la recherche de renseignements : observation terrain si celle-ci est possible, sites internet.
Cette action doit permettre de définir la dangerosité de l'évènement et d'appliquer les mesures de sauvegarde adaptées à cette menace par le PCC.
- Mettre en place un réseau d'informateurs au sein de la commune qui possèdent des pluviomètres pour obtenir l'information.
- Distribuer des radios : au PCC, à la cellule logistique, à la police municipale.
- Réaliser le lien entre les services de secours et le PCC (si cela n'est pas fait par le PCC directement).
- Mettre en place les moyens de protection nécessaires (balisage, barrières, digues) de la cellule logistique.
- Prendre part au dispositif d'alerte à la population (automate d'appel et/ou circuit avec porte voix et/ou porte à porte...).
- Aider à l'évacuation de la population en coordination avec les secours présents.
- Prendre toutes les mesures pour prévenir le vol après l'évacuation (rondes de surveillances).
- Faire appliquer les mesures de salubrité publique prises par la mairie le cas échéant (interdiction de boire, gestion des déchets...).

Pour la partie logistique :

- Mettre en œuvre les moyens logistiques de la commune pour répondre à la menace.
- Se mettre à la disposition des services de secours s'ils ont besoin d'un appui logistique.
- Préparer le matériel.
- Réquisitionner du matériel si cela s'avère nécessaire.
- Répartir les tâches au sein de la cellule (pose de barrières ou panneaux, mise en place de batardeaux).
- Aider à l'évacuation si cela s'avère nécessaire, en coordination avec les secours.
- Coordonner et participer aux actions d'urgences de remise en état.
- Organiser la distribution d'eau potable le cas échéant.

Composition de la Cellule Hébergement :

Nom	Prénom	Fonction	Coordonnées	Localisation
INSALACO	LAURENT	C.MUNICIPAL	06.16.31.09.45	Poste commandement
ANDRE	SEBASTIEN	C.MUNICIPAL	06.03.47.49.61	Foyer école
COLIN	GERARD	C MUNICIPAL	06.08.45.67.25	Foyer école

Missions de la cellule Hébergement

Cette cellule est chargée sur ordre du PCC de :

- Ouvrir la salle polyvalente ou autres salles en fonction des ordres du PCC.
- Préparer la salle (avec appui cellule évaluation/logistique) : couverture, lit, ravitaillement...
- Assurer un soutien moral aux sinistrés.
- Remplir la fiche de renseignement sur les sinistrés accueillis.
- Faire l'inventaire des besoins (en ravitaillement, logistique, vêtements,...), le transmettre au PCC.
- Transmettre au PCC les fiches de renseignement sur les sinistrés.
- Réceptionner la liste des lieux d'hébergements de longue durée envoyée par le PCC, donner l'information aux personnes concernées et les dispatcher.
- Gérer les dons.
- Informer la population de l'existence de la cellule information pour les aider dans leur démarche d'indemnisation.
- Coordonner un suivi médical si besoin (prévenir médecin).
- Remettre en état le lieu d'accueil.
-

Actions précises :

- Mettre en place du lieu d'accueil.
- Accueillir les sinistrés.
- Remplir les fiches de suivi des sinistrés préalablement fournies par la cellule communication.
- Assurer l'Inventaire des besoins : nombre de lits, couvertures...
- Dresser la liste des besoins (gestion des dons).
- Gérer l'arrivée du matériel.
- Évaluer les besoins au niveau du ravitaillement et faire parvenir ces informations au PCC.
- Gérer la distribution du ravitaillement.
- Remettre le lieu en état.
- Apporter un appui à la cellule communication après la crise pour gérer l'aide aux personnes sinistrées.

Les lieux d'hébergement retenus (avec accès et circulation pour les personnes handicapées notamment) sont les suivants à mobiliser selon l'ordre ci-dessous :

1. La Salle du conseil (niveau R+1 du bâtiment communal) :

D'une surface de 50 m2 avec 3 lavabos 3 WC 1 point d'eau du chauffage électrique des tables et des chaises.

2. Le Foyer communal (niveau rez de chaussée du bâtiment communal) :

D'une surface de 150 m2 avec 2 lavabos 3 WC 1 douche 1 point d'eau disposant du chauffage électrique de tables et chaises.

3. L'école primaire

TEL : 04 66 83 66 09

PARTIE 2 : NIVEAUX D'INTERVENTIONS PAR TYPE D'ALEAS

*Crue de la DROUDE
camp de la font
et mas Espérandieu*

PLAN D'INTERVENTION GRADUE

L'activation du Plan Communal de Sauvegarde repose sur l'identification de scénarios d'évènements et de niveaux d'alerte permettant de déclencher des actions adaptées à la gravité de la crise.

I. Rappel succinct du cadre général de la procédure de VIGI CRUES :

L'information de vigilance crues consiste à qualifier le niveau de vigilance requis compte tenu des **phénomènes prévus pour les 24H à venir** et ce par une échelle de couleur à 4 niveaux, en allant du niveau de risque le plus faible au plus élevé.

Les niveau d'alerte retenu dans le RIC [règlement de surveillance de prévision et de transmission de l'information sur les crues] sont les suivants :

- ❑ **Niveau 1 (vert)** : situation normale n'entraînant pas de vigilance particulière,
- ❑ **Niveau 2 (jaune)** : risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. Il s'agit de débordements localisés, coupures ponctuelles de routes, maisons isolées touchées, perturbation des activités liées au cours d'eau. L'occurrence de l'évènement concerné se situe entre 0 et 10 ans.
- ❑ **Niveau 3 (orange)** : risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. Il s'agit de débordements généralisés entraînant de fortes perturbations de la circulation et nécessitant des évacuations. L'occurrence de l'évènement se situe entre 8 et 50 ans.
- ❑ **Niveau 4 (rouge)** : risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. Il s'agit d'une crue rare et catastrophique. Son occurrence est supérieure à 40 ans.

L'information se décline en :

- ❑ une carte de vigilance crues qui peut être consulté au niveau national ou à l'échelle locale du territoire du SPC,
- ❑ des bulletins d'information associés apportant des précisions sur les phénomènes et leurs conséquences.

La carte de vigilance est produite deux fois par jour en mode régulier. Elle peut être actualisée en tant que de besoin de modification de la situation hydrologique amenant un changement de couleur sur un ou des tronçons de cours d'eau, soit par une aggravation soit par une amélioration.

Accès internet : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

II. Définition des scénarios d'inondation et des paramètres de déclenchement

Dans un souci de cohérence et de continuité avec les domaines d'intervention du SPC Grand Delta, le découpage en niveau d'alerte reprend la structure et la terminologie du règlement de surveillance de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) approuvé par le Préfet du Gard le 16 août 2006.

Les scénarios retenus sont donc les suivants :

Scénario I	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. Il s'agit de débordements localisés, coupures ponctuelles de routes, maisons isolées touchées, perturbation des activités liées au cours d'eau. L'occurrence de l'événement concerné se situe entre 0 et 10 ans.
-------------------	--

Paramètre d'anticipation :

Passage en vigilance « jaune » par le SPC du Gardons

Hauteur des précipitations mesurées à la station météo de Deaux.

www.rdbrmc.com/hydroreel2/

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Actions : informations mutuelles

Scénario II	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. Il s'agit de débordements généralisés entraînant de fortes perturbations de la circulation et nécessitant des évacuations. L'occurrence de l'événement se situe entre 8 et 50 ans.
--------------------	---

Paramètre d'anticipation :

Passage en vigilance « orange » du *Gardons amont ou de la Droude*

Hauteur des précipitations mesurées à la station météo de Deaux.

www.rdbrmc.com/hydroreel2/

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Actions : pose des panneaux indicateurs sur les routes potentiellement inondables.

Scénario III	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. Il s'agit d'une crue rare et catastrophique. Son occurrence est supérieure à 40 ans.
<u>Paramètre d'anticipation :</u> Passage en vigilance « rouge » par le SPC du Gardons et de la Droude. www.rdbrmc.com/hydroreel2/ www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	
<u>Actions :</u> pose des panneaux indicateurs sur les routes potentiellement inondables. Maintien des enfants dans les locaux scolaires Information de la population par tous les moyens disponibles	

NB : Les seuils seront recalés au fur et à mesure de la capitalisation d'expériences

Crue torrentielle dans le village de type 1993

Pour les petits bassins péri-urbains et bassins versants des cours d'eau (**et non instrumentés**) très encaissés dont les temps de réaction sont très courts, la montée des eaux est très rapide.

Une attention particulière doit être portée à ces bassins versants où une vigilance vis-à-vis des précipitations (intensité, cumul et localisation) est nécessaire pour prévenir des phénomènes rares mais pouvant avoir des conséquences dramatiques.

Le dispositif « vigilance météorologique » est un moyen d'entrée dans le suivi des précipitations.

Quelques rappels

Vigilance météorologique

La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.

Une carte de France

La Vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance

Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. Si un changement notable intervient, la carte peut être réactualisée à tout moment.

En cas de phénomène dangereux de forte intensité, la zone concernée apparaît en orange. En cas de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle, la zone concernée apparaît cette fois en rouge.

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu : vent violent, pluie-inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des bulletins de vigilance

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.

Pour accéder aux bulletins de vigilance, il suffit de cliquer sur le département concerné.

Où trouver la carte de vigilance ?

La carte et les bulletins de vigilance sont consultables en permanence sur www.meteo.fr .

Faute d'un dispositif de surveillance réglementaire permettant un suivi des pluies continu et en temps réel (sauf si recours à une prestation externalisée), il convient de déterminer dans un premier temps la stratégie communale en s'appuyant sur des paramètres observables (hauteurs d'eau au droit d'un pont, hauteur d'eau sur chaussée...).

Scénario I

Scénario I	VIGILANCE
Paramètre d'anticipation : Alerte Orange Météo France	
Actions : Mise en place du poste de commandement. Cette dernière poursuit l'information sur l'événement. Visualisation directe sur le terrain de la situation.	

Scénario II	Pluies soutenues – Niveau d'eau élevé dans le cours d'eau (cours d'eau en crue)
Paramètre d'anticipation : Alerte Orange Météo France Et/ou Montée des eaux dans les fossés de la rue des écoles et du lavoir	
Actions : Déclenchement du Plan. Mobilisation de l'ensemble de la cellule.	

Scénario III	Pluies soutenues – début de débordement des cours d'eau
Paramètre d'anticipation : Alerte Orange ou Rouge Météo France Et/ou Débordement des fossés de la rue des écoles et des lavoirs	
Actions : Déclenchement du Plan. Information de la population . Mobilisation de l'ensemble de la cellule. Fermeture des voies (cas des ponts submersibles notamment). Repli des véhicules. Gestion et hébergement des enfants scolarisés et du personnel. Ouverture de la mairie	

PARTIE 2 : DETAIL DU SCENARIO DU PLAN D'INTERVENTIONS

MISE EN VIGILANCE – CELLULE RESTREINTE scenario 1

Paramètre de déclenchement :	Actions	Personne ou cellule responsable	Réalisé
<p>Mise en vigilance « JAUNE » du Gardon par SPC</p> <p>Consultation des sites Internet :</p> <p>www.rdbrmc.com/hydroreel2/</p> <p>www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réceptionner l'alerte • Mobiliser la cellule Evaluation • S'informer sur l'évolution de l'événement en cours <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> terrain, <input type="checkbox"/> communes amonts, <input type="checkbox"/> Internet.. • Evaluer les conséquences • Décider du déclenchement du Plan • veille des conditions de transport scolaires 	<p>Maire (et/ou adjoints)</p> <p>Poste commandement <u>fiche n°2</u></p> <p>Poste Commandement + cellule Evaluation/logistique</p> <p><u>fiche support n°6 et 17</u></p> <p>Poste de Commandement</p> <p>Poste de commandement</p>	

DECLENCHEMENT DU PLAN scenario 2

Paramètre de déclenchement :	Actions	Personne ou cellule responsable	Réalisé
<p>Mise en vigilance « ORANGE » du Gardon par SPC</p> <p>Consultation des sites Internet suivants :</p> <p>www.rdbrmc.com/hydroreel2/</p> <p>www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vigilance par le poste de Commandement • Equiper le PC de crise (outil informatique avec <u>accès Internet</u>) • Assurer l'information et l'<u>alerte à la population</u> Demander à la population de se préparer à une évacuation • <u>Fermer les voies</u> et <u>mettre en place les déviations</u> En informer les services des routes • Informer la préfecture et services de secours du déclenchement du plan • Poursuivre l'information sur l'événement en cours et la surveillance des cours d'eau • Tenir une main courante et renseigner la population (accueil téléphonique et physique) • <u>S'assurer de la bonne réception des messages auprès de la population à risque : Camp de lafont et mas esperandieu</u> • Etre en contact régulier avec les gestionnaires de réseau <p>Avertir les communes aval : Moussac Brignon</p>	<p>Poste de commandement <u>fiche n° 2 et 3</u></p> <p>Poste de Commandement + Secrétariat</p> <p>Poste de Commandement + Cellule Population/Logistique + secrétariat <u>fiche n°13</u></p> <p>Cellule Population/Logistique <u>fiche n° 14 et 18</u></p> <p>Poste de commandement + secrétariat <u>fiche n°5</u></p> <p>Poste Commandement + Cellule Evaluation/logistique <u>fiche support n°17</u></p> <p>Secrétariat</p>	

DECLENCHEMENT DU PLAN scenario 3

Paramètre de déclenchement :	Actions	Personne ou cellule responsable	Réalisé
<p>Consultation des sites Internet suivants :</p> <p>www.rdbmrc.com/hydroreel2/</p> <p>www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Equiper</u> le centre d'accueil et assurer l'accueil des sinistrés • (Faire) procéder au besoin à une mise en sécurité de la population à risque y/c véhicule • Solliciter, le cas échéant, un appui des services de secours • Confirmer au PC la mise en sécurité de la population à risque • Poursuivre l'information sur l'événement en cours • Tenir une main courante et renseigner la population (accueil téléphonique et physique) • Etre en contact régulier avec les gestionnaires de réseau	<p>Cellule Hébergement</p> <p><u>voir fiche n°15 et 16</u></p> <p>Cellule Evaluation/logistique</p> <p>Poste de Commandement <u>fiche n°5</u></p> <p>Cellule Evaluation/logistique</p> <p>Poste Commandement + Cellule Evaluation/logistique <u>fiche n°17</u></p> <p>Secrétariat</p>	

POST CRISE

Niveau d'alerte	Actions	Cellule responsable	Réalisé
POST CRISE	<ul style="list-style-type: none"> • Informer la population de la fin de l'événement 	Poste de Commandement + cellule Evaluation/ Logistique	
	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil téléphonique et renseigner la population 	Secrétariat	
	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un bilan rapide des dégâts nombre sinistrés, dégâts infrastructures publiques 	Poste de commandement + Cellule Evaluation/Logistique	
	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le relogement des sinistrés 	Poste de Commandement + cellule hébergement	
	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact avec les gestionnaires de réseaux (routes, eau, EDF...) pour rétablissement 	Poste de Commandement + cellule Evaluation/Logistique + <u>Gestionnaires réseaux</u> <u>Fiche n°11</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • organiser au besoin la distribution d'eau 	Cellule Evaluation/ Logistique <u>fiche n°19</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Informer la population sur les incidences éventuelles 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les opérations de nettoyage 	Cellule Evaluation/logistique + <u>bénévoles</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Réquisitionner le matériel 	Poste de Commandement	
	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la gestion des dons 	Cellule hébergement + cellule Evaluation/Logistique	
	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les sinistrés sur les procédures d'indemnisation 	Toutes les cellules	
	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir les dossiers de subventions pour le compte de la commune 	Secrétariat	
	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une réunion de retour d'expérience 	Toutes les cellules	
<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le Plan 	Toutes les cellules		

PARTIE III : ANNUAIRE DE CRISE

- ❑ Coordonnées des personnels communaux _ [FICHE N°3]
- ❑ Services communaux _ [FICHE N°4]
- ❑ Acteurs à consulter pendant la crise _ [FICHE N°5]
- ❑ Référents surveillance des cours d'eau _ [FICHE N°6]
- ❑ Population exposée au risque _ [FICHE N°7]
- ❑ Moyens communaux _ [FICHE N°8]
- ❑ Entreprises et commerçants _ [FICHE N°9]
- ❑ Associations _ [FICHE N°10]
- ❑ Service à consulter post-crise _ [FICHE N°11]

COMMUNE DE

COMMUNE DE DEAUX	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p> <p>COORDONNEES DES PERSONNELS COMMUNAUX</p>	FICHE N°3
---------------------	---	-----------

CONSEIL MUNICIPAL

NOM	FONCTION	TELEPHONE
Brunel Laurent	MAIRE	04 66 83 60 95 06.09.37.76.40
Allignol Stéphane	ADJOINT	06.81.97.95.66
André Sébastien	C MUNICIPAL	06.03.47.49.61
Barry Sophie	C MUNICIPAL	06.08.03.83.91
Boudon Charlyne	C MUNICIPAL	06.18.15.63.78
Chanton Réjane	ADJOINT	06.82.91.54.56
Chevalier Laurent	C MUNICIPAL	06.14.43.38.32
Collin Gérard	C MUNICIPAL	06.08.45.67.25
Hernio Nadine	C MUNICIPAL	06.82.56.32.19
Insalaco Laurent	C MUNICIPAL	06.16.31.09.45
Landion Teddy	C MUNICIPAL	06.43.27.45.36
Malfoy Sandrine	C MUNICIPAL	06.14.64.43.35
Salles Didier	ADJOINT	06.20.20.89.06
Tafforin René Yves	C MUNICIPAL	06.26.50.00.25
Vergnet Eric	ADJOINT	06.16.94.77.02

COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SERVICE DE LA COMMUNE OU A PROXIMITE	FICHE N°4
---------------------	--	-----------

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA COMMUNE

NOM	FONCTION	TELEPHONE
Gras Rachel	secrétaire	04.66.24.49.79.
Bellegou Jean-claude	Agent technique	06.43.30.51.70

ECOLE PRIMAIRE

Personne à contacter	TELEPHONE
Directrice : Mme Lanfranchi	04.66.83.66.09

PROFESSIONNELS DE SANTE

Nom	TELEPHONE	Observation
Croix rouge Ales	04 66 78 43 43 04 66 52 13 56	
Croix rouge accueil médicalisé	04 66 52 46 00 04 66 25 88 12	
Centre hospitalier d'Ales et urgences	04 66 78 33 33 04 66 78 32 04	
Docs Calmels - Carrier	04 66 83 63 24	
Docs Gras-Prunaretty	04 66 83 56 52	06 03 77 35 05 06 16 29 52 14
Infirmière Mm. Zimmer-Viel	04 66 83 61 53 06 88 86 91 03	

Infirmière Mm. Haro	04 66 83 75 25 06 08 51 83 02	
Infirmiere Mme DELAGE	06 21 59 40 76	

COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ACTEURS A CONSULTER PENDANT LA CRISE	FICHE N°5
---------------------	--	-----------

Service de secours

CORPS	ADRESSE	TELEPHONE
SDIS d'Ales	Av vincent d'indy ALES	18 ou 112- 04 66 54 25 18

Gendarmerie

CORPS	ADRESSE	TELEPHONE
Unite de Vézenobres	Quartier de la perception	17 04 66 83 50 37
Gard	Nimes	04 66 38 50 00

Autres (Préfecture, institutions, gestionnaire de réseaux,...)

Organisme	Service	Référent	TELEPHONE
Préfecture	Service Interministériel de défense et de la Protection civile	M. GARREL	04.66.36.40.50
Conseil Général du Gard	Exploitation et sécurité - Routes	Voir procédure <u>fiche n°18</u>	04 66 54 79 00 04 66 56 45 30
Conseil Général du Gard	Service Eau et rivières	Patrice THOMAS Chef de service	04 66 76 52 16
SMAGE des Gardons		Lionel Georges	04 66 76 37 24
Direction Départementale de l'Équipement	Service de Prévision de Crues		

COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE REFERENTS SURVEILLANCE DES COURS D'EAU	FICHE N°6
---------------------	---	------------------

Observateurs des communes en amont

Commune	Nom référents	Fonction	Téléphone
Méjannes les alès	Mairie	Mr le maire	04.66.61.31.94
Saint Just et vacquières	Mairie	Mr le maire	09 60 05 97 98

Observateurs locaux

Nom référents	Fonction	Téléphone
Chevalier Laurent	Droude	06.14.43.38.32
Insalaco Laurent	Surveillance ruissellements Fossé bas chem des vignasses	06.16.31.09.45
Vergnet Eric	Surveillance ruissellements Rue des Lavoirs – Ruisseau + lavoir	06 16 94 77 02
Brunel Laurent	Surveillance ruissellements Fontaine ch du bois	06.09.37.76.40

Accès données INTERNET

www.rdbrmc.com/hydroreel2/

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

www.meteofrance.com

COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE POPULATIONS EXPOSEES AUX RISQUE INONDATION	FICHE N°7
---------------------	---	------------------

Camp de Lafont - MAS Esperandieu- DEAUX

Nom	Téléphone	Adresse	Caractéristique bâtiment	Personnes vulnérables	Actions		Gestion des appels téléphoniques				
					Confinement	Evacuation	Appel émis	Répondu	Répondeur	Déplacement terrain	
Fauque	04 66 83 60 48		habitation								
Fauque	04 66 83 60 48		élevage								
Broisin	04 66 34 52 35 06 18 05 96 76		habitation								
Guiraud	04 66 83 55 18		habitation								
Nibourel			habitation								
Chevalier C	06 87 37 09 67		habitation								
Chevalier L	04 66 83 56 63		habitation								
Chevalier M			habitation								
Botélla F	04 34 95 64 47		habitation								
Ter-Horst	04 66 83 77 26		habitation								
Leidier R	04 66 83 52 26		Habitation + Gite								

Sirvain	04 66 52 69 24		habitation							
Arnal	04 66 83 66 47		secondaire							
Maurin	04 66 83 64 64		Habitation							
André	04 66 83 64 73		Habitation							

Chemin du ruisseau - DEAUX

Nom	Téléphone	Adresse	Caractéristique bâtiment	Personnes vulnérables	Actions		Gestion des appels téléphoniques			
					Confinement	Evacuation	Appel émis	Répondu	Répondeur	Déplacement terrain
Clauss	04 66 83 25 02	habitation								
Vaccara M	09 77 57 91 24	habitation								
Landion	04 66 83 06 89	habitation								
Gonzalez	06 25 26 26 34	habitation								
Guibal	04 66 25 66 85	habitation								
Vialla	04 66 83 79 52	habitation								
Vaccara		location								
Point	04 66 25 07 69	location								
Michaud	04 66 83 56 47	Habitation								
Brunel	04 66 83 60 95	Location								

Chemin de st Etienne - DEAUX

Nom	Téléphone	Adresse	Caractéristique bâtiment	Personnes vulnérables	Actions		Gestion des appels téléphoniques				
					Confinement	Evacuation	Appel émis	Répondu	Répondeur	Déplacement terrain	
Baldy	04 66 83 66 99		habitation								
Amblard	04 66 83 68 14		habitation								
Blanquet	04 66 83 57 67		habitation								
Parédé			habitation								
Aymard	04 66 83 68 14		habitation								
Sanchez	04 66 86 56 04		habitation								
Vicente	04 66 86 50 99		habitation								
Zimmer	04 66 83 61 53		habitation								
Insalaco	06 16 31 09 45		habitation								
Rébufa	04 66 83 62 15		habitation								
Colin	04 66 24 86 52		habitation								
Salles	06 20 20 59 06		habitation								
Cussard			habitation								

Ch des écoles - DEAUX

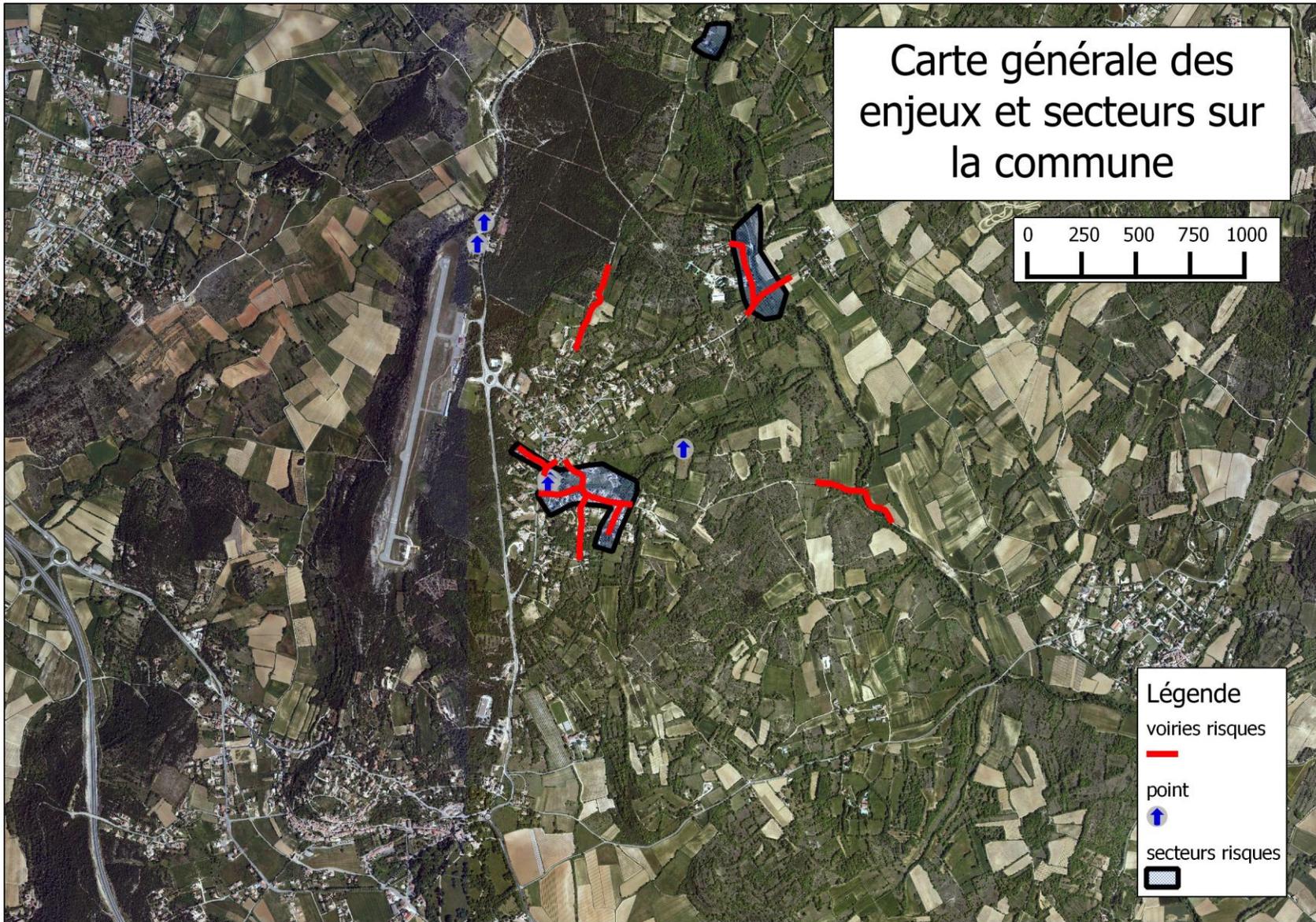
Nom	Téléphone	Adresse	Caractéristique bâtiment	Personnes vulnérables	Actions		Gestion des appels téléphoniques			
					Confinement	Evacuation	Appel émis	Répondu	Répondeur	Déplacement terrain
Donzel	04 66 83 60 80		habitation							
Bruguière	04 66 83 51 21		habitation							
Martin			location							
Martin			location							
Martin	09 77 08 18 03		habitation							
Pierredon	09 54 36 76 20		habitation							
Aparicio	04 66 83 76 94		habitation							
Vire	04 66 83 51 10		habitation							
École	04 66 83 66 09		habitation							

Rue de la fontaine - DEAUX

Nom	Téléphone	Adresse	Caractéristique bâtiment	Personnes vulnérables	Actions		Gestion des appels téléphoniques				
					Confinement	Evacuation	Appel émis	Répondu	Répondeur	Déplacement terrain	
Brunel	04 66 83 60 95		habitation								
Chauzal			location								
Herbert	04 66 83 64 84		habitation								
Foyer-cantine	04 66 78 67 20										
A Deaux MiNo	04 66 56 87 95		bureau								

DIVERS : manifestations d'activités- DEAUX

Nom	Téléphone	Adresse	Caractéristique bâtiment	Personnes vulnérables	Actions		Gestion des appels téléphoniques				
					Confinement	Evacuation	Appel émis	Répondu	Répondeur	Déplacement terrain	
Discothèque	04 66 83 60 90										
Restaurant	04 66 83 54 01										
Aérodrome	09 64 21 58 86										



COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MOYENS COMMUNAUX	FICHE N°8
---------------------	--	-----------

VEHICULE / ENGIN COMMUNAUX

TYPE MATERIEL	QUANTITE	LIEU DU DEPOT
Camionnette	1	Mairie
Tapis de sport	15	Foyer

PETITS MATERIELS

Type de matériel	quantité	Localisation
Megaphone	1	Mairie
Groupe Electrogene	1	Local Technique
Talkie Walkie	4	Mairie
Panneaux route barrée	6	Local Technique

COMMUNE DE

<p>COMMUNE DE DEAUX</p>	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ENTREPRISE ET COMMERCANTS POUVANT ETRE REQUISITIONNES (PENDANT ET APRES CRISE)</p>	<p>FICHE N°9</p>
-----------------------------	--	------------------

Nom	Activités	TELEPHONE	Adresse
Chevalier	TP	06 87 37 09 67	Deaux
Vidal	TP	04 66 83 50 66	Vézénobres
Joffre	TP	04 66 83 10 50	Seynes
Posl	transport matériaux	04 66 34 10 98	Deaux
Renouard	TP	04 66 30 33 87	Deaux
Taxis dumas	transport	04 66 83 67 74 06 08 92 74 17	Vézénobres
Fun auto	transport	04 66 83 51 13	Deaux
	taxi ambulance	04 66 83 66 44 04 66 83 51 35	Vézénobres
SARL	ambulance	04 66 83 86 12	Lézan
Barry traiteur	traiteur	04 66 54 19 63	Deaux
Le chat à 3 pattes	restaurant	06 86 23 61 19	Deaux
L'arbousier	alimentation	04 66 83 57 80	Vézénobres
Noharet Julien	plomberie	06 07 96 88 61	Deaux
Collangelec	électricité	04 66 61 37 38	Méjannes les Alès
Allignol Stéphane	électricité	06 81 57 95 66	Deaux
Béranger Pierre	garage auto	04 66 83 62 71	Vézénobres
Pincemin	pharmacie	04 66 83 53 84	Vézénobres
Leclerc	alimentation	04 66 56 80 00	Alès
Inter marché	alimentation	04 66 30 30 10	Alès
Aymard	alimentation	04 66 83 53 25	Vézénobres

COMMUNE DE

COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ASSOCIATIONS ET BENEVOLES	FICHE N°10
---------------------	---	-------------------

NOM ASSOCIATION	TELEPHONE	ADRESSE	NATURE DU MATERIEL OU SERVICE FOURNI	NOMBRE DE BENEVOLES A DISPOSITION
ADIRA	04 66 83 61 06	Deaux		1
A Deaux mi no	04 66 56 87 95	Foyer communal Deaux		1
Traces de Deaux	09 79 29 73 81	Deaux		1
Giboyeuse	04 66 83 5 29	Deaux		1
APE	04 66 83 55 18	Deaux		1
Aéro-club	04 66 83 56 18	Deaux		1

COMMUNE DE

COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SERVICES A CONSULTER <u>POST CRISE</u>	FICHE N°11
---------------------	--	------------

Organisme	Service	Réfèrent	Téléphone
DDASS			04 66 76 80 00 04 66 76 84 09
Direction des services vétérinaires (DSV)			04 66 04 47 20
Gestionnaire de : réseaux AEP	Ruas Véolia		0 820 030 201 0 820 020 100
Assainissement	Commune		04 66 83 60 83
Eclairage	Spie		04 66 78 42 20
Société ramassage : O M	Coved		04 66 74 21 97
Tri sélectif			
Verre			
Papier			
Transport scolaire Durand	Ntec		
EDF			
France télécom			10 15 10 13
ERDF			0 810 333 030 04 66 62 42 60

PARTIE IV : FICHES OPÉRATIONNELLES ET FICHES PROCÉDURES

- Carte opérationnelles (d'actions)
 - I. Localisation de la population à risque (y/c ERP), PC de crise et centre d'accueil
 - II. Points de fermeture des voies de circulation, déviation et zone de repli des véhicules

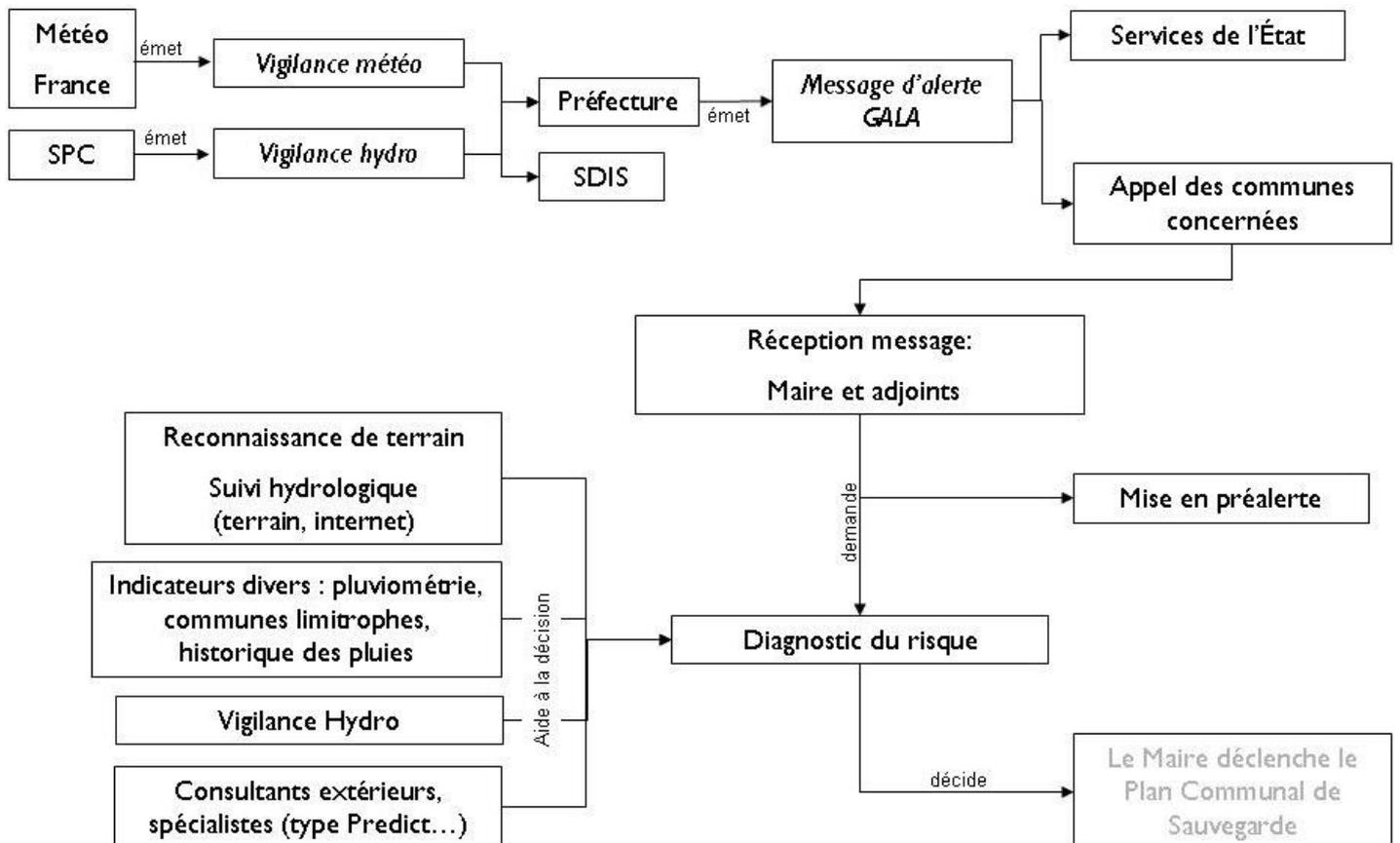
- Schéma de transmission de l'alerte _ [FICHE N°12]
- Modalités d'alerte et de fin d'alerte _ [FICHE N°13]
- Procédures d'accueil des sinistrés _ [FICHE N°14]
- Accueil et suivi des sinistrés _ [FICHE N°15]
- Suivi des cours d'eau _ [FICHE N°16]
- Gestion des voies départementales _ [FICHE N°17]
- Procédure de distribution de l'eau potable _ [FICHE N°18]
- Fiche support ERP_ [FICHE N°19]
- Fiche support Main courante_ [FICHE N°20]
- Procédure retour d'expérience _[FICHE N°21]

COMMUNE DE

COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SCHEMA DE TRANSMISSION DE L'ALERTE ET DE DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE N°12
---------------------	--	-------------------

OBJECTIFS

Schéma de transmission de l'alerte et déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde



- Informer la population de la survenue de la crise
- Informer la population de la nature de la crise
- Informer la population du comportement qu'elle doit adapter
- Informer la population du retour à la normale

Comment ?

<p>COMMUNE DE DEAUX</p>	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MODALITES D'ALERTE ET DE FIN DE L'ALERTE A LA POPULATION</p>	<p>FICHE N°13</p>
-----------------------------	--	-------------------

OBJECTIFS

- Informer la population de la survenue de la crise
- Informer la population de la nature de la crise
- Informer la population du comportement qu'elle doit adapter

Informer la population du retour à la normale

- diffusion d'un message depuis un véhicule avec un porte voix
- diffusion d'un message par appel téléphonique simple
- diffusion d'un message via un automate d'appel
- diffusion d'un message par l'intermédiaire d'une sirène
- ...

Le moyen de diffusion de l'alerte ne peut intervenir objectivement qu'après identification des moyens disponibles par la commune, puis reste fonction des caractéristiques de la (les) zone(s) exposée(s) (superficie à couvrir, densité de l'habité,...), du nombre de personnes à alerter et des délais disponibles entre la prévision de l'événement, le moment de l'envoi de l'alerte et la survenance de l'événement.

Il convient de prévoir « un moyen de recours » en cas de défaillance du moyen d'alerte principal.

COMPOSITION DU MESSAGE D'ALERTE

Le message doit comporter les éléments suivants :

- Nature de l'accident ou de la situation
- Consignes de sécurité à suivre
- Moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation
- S'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et le minimum d'effets personnels dont doivent se munir les personnes (papiers d'identité, vêtements chauds,).

Message type :

A adapter à la situation communale

Nous vous informons du risque d'inondation due aux fortes précipitations sur les Gardons. **Des débordements de la rivière et de forts ruissellements sont à prévoir.**

Si votre habitation est potentiellement exposée nous vous conseillons expressément de prendre les dispositions suivantes :

- Surveiller régulièrement sous-sol et rez de chaussée afin de détecter rapidement une éventuelle infiltration des eaux
 - Sortir des caves, sous-sols et rez-de-chaussée tous les objets périssables que vous pouvez protéger
 - Sortir ou mettre en sécurité les appareils ou produits pouvant présenter un danger (appareils électriques, appareils de chauffage, mobilier, produits toxiques, arrimer les cuves à fuel...)
 - Enfin, **veuillez à ne pas vous déplacer**. Pour des cas d'**urgence** appeler le centre de secours de Alès au **18**
- Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter :

La mairie au **04 66 83 60 83**

Votre habitation étant située en zone dangereuse du fait de « débordement cours d'eau »

Une évacuation est envisagée

Nous vous demandons donc de

- Fermer vos réseaux de gaz, électricité, eau et chauffage
- Attacher vos objets encombrants susceptibles de flotter
- Si ce n'est déjà fait monter les objets que vous souhaitez protéger ainsi que les produits qui pourraient être dangereux le plus haut possible

Une fois évacués vous n'aurez plus temporairement la possibilité de revenir à votre domicile. Ainsi en attendant l'ordre définitif d'évacuation, munissez-vous de

- Vêtements de rechange
- Nécessaire de toilette
- **Médicaments indispensables**
- Papiers personnels
- Un peu d'argent

N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation une fois évacuée. Soyez attentif aux consignes qui vous seront données. Le repli a lieu à Un itinéraire est balisé depuis la route

Tenez-vous **PRET A EVACUER DES QUE VOUS EN AUREZ RECU L'ORDRE**

RETOUR A LA NORMALE

Nous vous informons de la levée du risque inondation sur la commune.

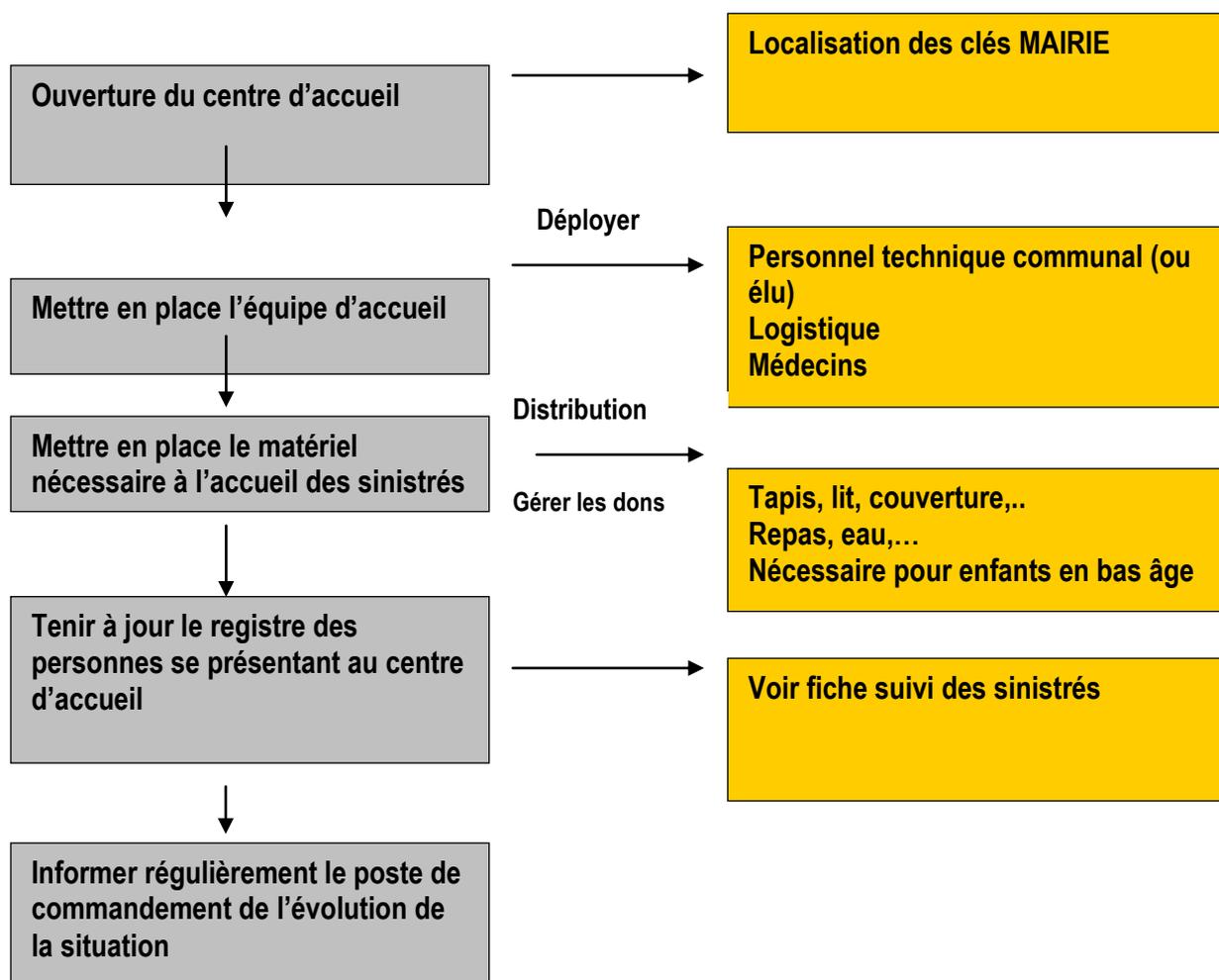
Préciser si : fermeture voies pendant plusieurs jours, problème eau potable et organisation d'une distribution, renseigner sur démarche administrative...

Vous nous invitons à vous rapprocher de la mairie pour tout renseignement complémentaire.

COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGRADE PROCEDURES D'ACCUEIL DES SINISTRES	FICHE N°14
---------------------	--	------------

Dès le déclenchement du Plan

A déclencher en respectant les la procédure de mobilisation des points d'hébergements décrites dans la fiche n° 2



COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGRADE ACCUEIL ET SUIVI DES SINISTRÉS	FICHE N°15
---------------------	--	------------

Objectif : Recenser les personnes se présentant au centre d'accueil

Crue du :

Nom	Prénom	Age	Lieu de résidence Téléphone	Heure d'arrivée	Type de sinistre Transit ou inondé	Intervention nécessaire			
						Hébergement Temporaire	Hébergement définitif	Repas	Nettoyage

COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGRADE FICHE DE SUIVI DES COURS D'EAU	FICHE N°16
---------------------	--	------------

Evénement du :

Point d'observation :

Opérateur :

Heure	Hauteur d'eau relevée			Observations
	<u>Nom station</u>	<u>Nom Station</u>	<u>Nom station</u>	

En l'absence de dispositif de suivi en temps réel (vigicrue) le suivi peut consister à surveiller la mise en charge d'un ouvrage d'art par exemple, un point de premier débordement,...

COMMUNE DE

COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PROCEDURE DE GESTION DES VOIES DEPARTEMENTALES	FICHE N°17
---------------------	--	------------

▫ **PREAMBULE : ORGANISATION GENERALE DU CONSEIL GENERAL - DGAIF**

L'exploitation de la voirie départementale relève de la compétence du Conseil Général du Gard. Il s'agit de repérer les événements, les situations ou les dégradations qui pourraient nuire à la sécurité des usagers et à l'écoulement normal du trafic.

La Direction de l'Exploitation, de l'Entretien et de la Gestion du Réseau élabore les politiques d'exploitation, anime leur mise en œuvre et coordonne les actions.

La gestion opérationnelle est confiée à 5 Unités Territoriales (UT) réparties sur l'ensemble du territoire départemental. La commune de MASSANES est rattachée à l'**UT de ALES** – secteur de **ANDUZE_ST CHAPTES**. Ce sont les agents des UT qui mettent en place les panneaux et dispositifs de fermeture lorsque des phénomènes naturels, accidentels se produisent ou concernent les axes de circulation hors agglomération.

▫ **Gestion de la voirie départementales en temps de crise et articulation avec les plan communaux de sauvegarde (PCS)**

L'élaboration des plans communaux de sauvegarde est l'occasion de préciser les conditions dans lesquelles le maire peut être amené à ordonner la fermeture de voies de communications. Une partie du réseau viaire qui traverse le territoire communal peut relever du domaine public routier départemental.

La présente procédure a pour objet de décrire les modalités retenues pour parvenir à une gestion efficiente de l'ensemble du réseau routier.

Principes généraux :

- en agglomération, au sens du code de la route (entre panneaux), le maire dispose de la police de circulation et, à ce titre, dispose de la faculté de fermer une route, quelle que soit sa domanialité
- hors agglomération, au sens du code de la route, le Président du Conseil Général du Gard est responsable de la fermeture d'une route à la circulation.

Cas particulier :

Lors d'évènements exceptionnels susceptibles de mettre en péril la sécurité des biens et des personnes le maire peut, au titre de son pouvoir de police (art. L-2212-2 du CGCT) ordonner la fermeture d'une route hors agglomération (Cf. schémas de signalisation types ci-joints).

Toutes les interventions sur le réseau départemental exigent une étroite collaboration entre la commune et les services du Conseil Général. La commune se doit :

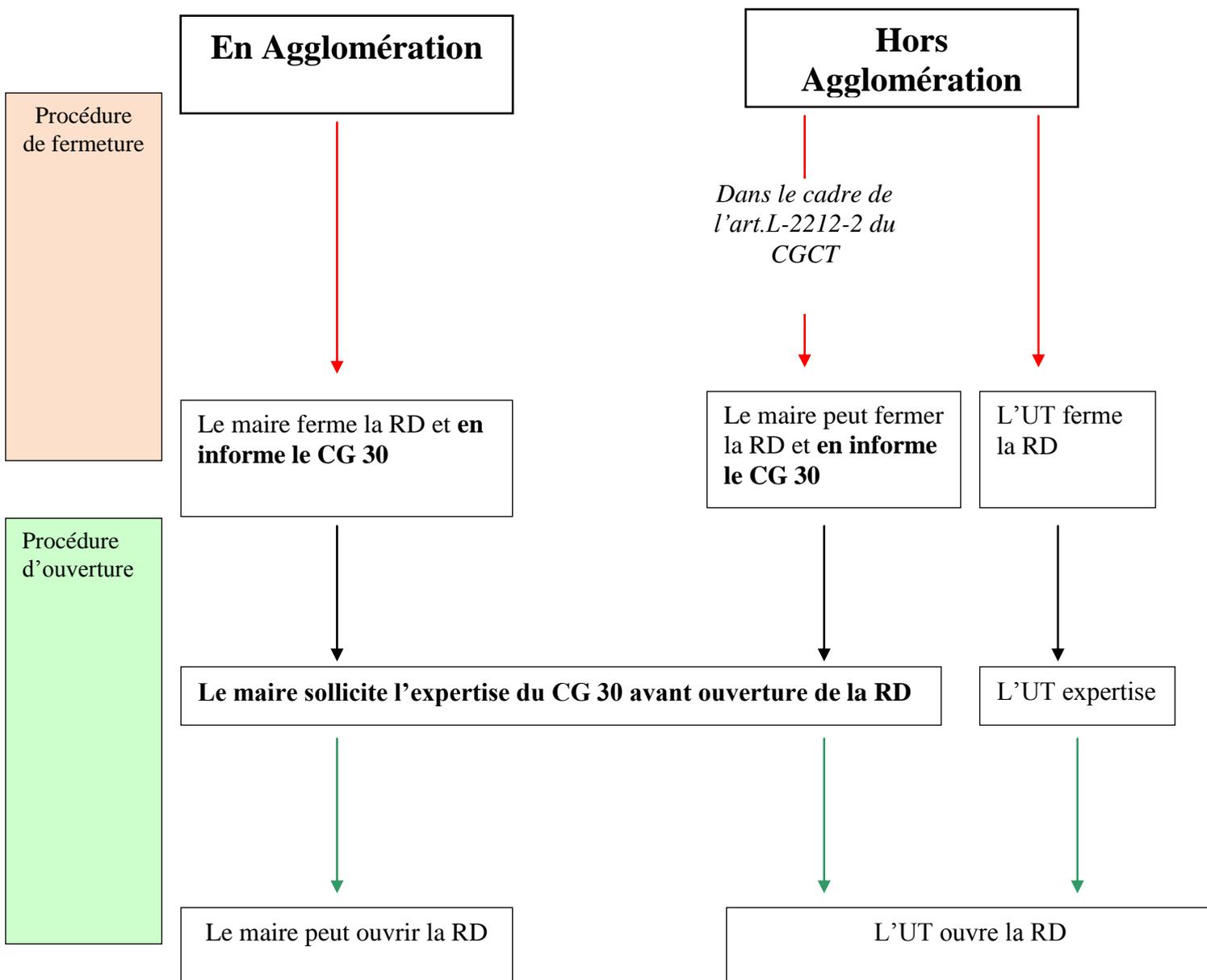
- d'informer l'unité territoriale concernée de la fermeture d'une route départementale en et hors agglomération.
- de désigner un interlocuteur unique pour rendre compte des possibilités de déplacements sur l'ensemble du territoire communal. Cette personne sera positionnée au sein du PC de crise communal et sera l'interlocuteur des services du Conseil Général.
- de vérifier les informations qui « remontent » du terrain avant de les transmettre au services du Conseil Général.

Réouverture :

- la réouverture de(s) route(s) départementales (en zone agglomérée ou hors zone agglomérée) ne peut se faire sans l'avis d'un représentant de l'unité territoriale concernée, seule habilitée à se prononcer sur sa viabilité.

NB : une cartographie de l'état des routes départementales est mise en ligne en cas de crise sur le site Internet du Conseil Général www.cg30.fr

Schéma de gestion des routes départementales



Pour contacter le CG 30 :

Numéro de téléphone en heure ouvrable= standard UT

Numéro de téléphone en dehors des heures ouvrables et seulement pendant les périodes de crise= 06 27 30 37 71

Pièces jointes : schémas de signalisation types extraits du Manuel du Chef de Chantier « signalisation temporaire » SETRA (édition 2000).

COMMUNE DE

COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGRADE PROCEDURE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	FICHE N°18
---------------------	--	------------

Dès qu'une pollution ou un dysfonctionnement du réseau est décelé, la régie municipale (ou exploitant) en informe le Directeur des Opérations de Secours (Maire). Ces informations sont également diffusées à la D.D.A.S.S. et à la Préfecture.

L'information de la population concernée est transmise par la commune à l'aide de l'Ensemble Mobile D'Alerte (mégaphone ou hauts parleurs sur véhicule)

La commune, par l'intermédiaire de la cellule **Evaluation-Logistique** doit assurer la distribution de l'eau potable à la population (bouteilles, citernes...), au moins dans un premier temps. Elle procédera par réquisitions () pour assurer la distribution de l'eau potable (mais aussi des denrées alimentaires)

Les points suivants serviront de point de distribution de l'eau potable :

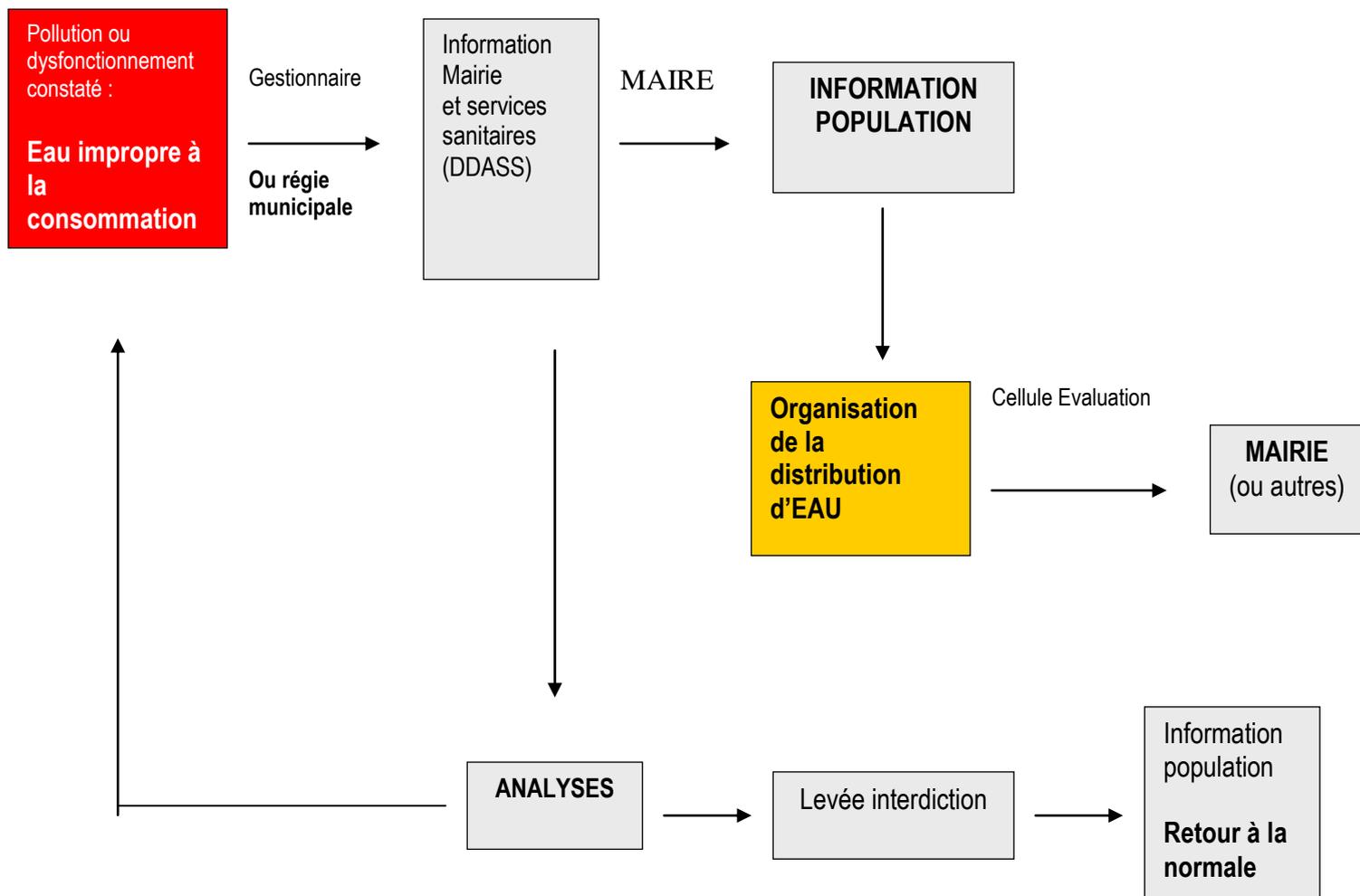
La Mairie

Après analyses favorables

Retour à la normale. Le Maire en informe les administrés. Fin d'interdiction

SCHEMA D'ORGANISATION PAGE SUIVANTE

SCHEMA D'ORGANISATION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE



COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGRADE FICHE SUPPORT E.R.P	FICHE N°19
---------------------	---	-------------------

A titre d'exemple

Il s'agit d'identifier et faire un bilan assez rapide de la situation de l'établissement en vue de l'organisation d'une évacuation. Evacuation qui peut être le cas échéant piloté par les services de secours. Une rencontre préalable et au moment de l'écriture du PCS avec les services de secours est recommandée.

DATE :
HEURE :

1) Identification du lieu public : **Ecole publique**

2) Prénom et nom de la personne contactée : Mme Lafranchi.

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement :
04.66.83.66.09
☞ **Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui réponde au téléphone.**
Identité de la personne désignée : Mr.

4) Combien de personnes sont présentes?

5) Combien de personnes ont des difficultés de mobilité ?

6) Combien y a –t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

8)

COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGRADE FICHE SUPPORT MAIN COURANTE Appels téléphoniques entrants et sortants	FICHE N° 20
---------------------	---	-------------

FS3 - MAIN COURANTE DES APPELS ENTRANTS ET SORTANTS			
Nom de la personne chargée des appels :			Date :
Nom du correspondant	Numéro de téléphone	Heure d'appel	Motif de l'appel
Date et heure de fin de fonction Rendre compte à la cellule commandement			

COMMUNE DE DEAUX	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGRADE PROCEDURE DE RETOUR D'EXPERIENCE SUR LA GESTION DE LA CRISE	FICHE N°21
---------------------	---	------------

